



Jean-Claude LEROY  
Sénateur du Pas-de-Calais  
Vice-Président du Conseil Général

Lumbres, le 19 Juillet 2012

Monsieur Willy SCHRAEN  
Président de la Fédération des  
Chasseurs du Pas-de-Calais  
La Fosse Aux Loups  
BP 80091  
62053 SAINT LAURENT BALNGY

Réf : IP/JCL/12.968

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du courrier que Monsieur Jean Jacques MIRASSOU – Président du Groupe d'Etudes « Chasse et Pêche » au Sénat a transmis à Madame Delphine BATHO – Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie.

Je partage l'analyse du Président du Groupe d'études dont je fais moi-même partie, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous transmettre ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
**Jean Claude LEROY**

**COPIE**

Paris, le mercredi 11 juillet 2012



**Madame la Ministre Delphine BATHO**  
 Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie  
 Hôtel de Roquelaure  
 246, boulevard Saint-Germain  
 75007 PARIS

Madame la ministre,

En tant que Président du groupe chasse et pêche du Sénat, je suis interpellé quotidiennement par mes collègues sénateurs qui ont pris connaissance du projet d'arrêté ministériel, mis en consultation publique et qui concerne les « nuisibles ».

D'après mes informations, il apparaît que votre projet d'arrêté conduise à supprimer deux espèces (belettes et putois) de la liste des « nuisibles ». Il supprime par ailleurs toutes possibilités de gérer d'autres « nuisibles » dans certains départements sans justifications apparentes.

Pourtant, une jurisprudence récente conforte le classement de ces « nuisibles » dans certains départements. Le monde agricole est parfois directement impacté par ces décisions dans les secteurs d'élevages avicoles. Mes collègues s'étonnent que vos services aient pu proposer un arrêté aussi réducteur, passant à côté de la réalité de nombreux départements.

Je comprends votre souci de limiter les risques contentieux, mais là, il me semble que les réalités locales ont été oubliées. Vous savez comme moi, que le dossier Nuisibles est la principale source de conflits entre quelques associations, résolument anti chasse, et les fédérations de chasseurs. Ce sujet de la régulation des espèces est largement aussi fédérateur et symbolique que celui des dates de chasse du gibier d'eau.

Bien sûr, j'ai conscience que ce dossier a été totalement négligé par le gouvernement précédent. Il en a résulté une très mauvaise transmission des informations des préfectures à vos services. Toutefois, je suis surpris de constater que la majorité de la jurisprudence obtenue ces derniers mois n'ait pas été intégrée dans vos propositions.

JEAN-JACQUES  
 MIRASSOU

\_\_\_\_\_  
 PORTE-PAROLE DU  
 GROUPE SOCIALISTE

\_\_\_\_\_  
 PRESIDENT DU  
 GROUPE D'ETUDES  
 « CHASSE ET PECHE »

\_\_\_\_\_  
 SENATEUR DE LA  
 HAUTE-GARONNE

\_\_\_\_\_  
 CONSEILLER GENERAL  
 DU CANTON 7 DE  
 TOULOUSE



Cet arrêté est l'un des tout premiers actes du nouveau gouvernement vis-à-vis du monde de la chasse, et il impose donc une forme d'exemplarité en matière de dialogue. C'est pourquoi il me paraît utile de corriger ce qui mérite de l'être en tenant compte des données objectives. L'arrêté que vous allez signer fin juillet devrait permettre de prendre en considération cette approche.

Parallèlement, je pense qu'il serait judicieux de créer un groupe de travail avec la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, chargé d'analyser les informations reçues par vos services.

Etant donné la sensibilité que revêt ce sujet, je me tiens à votre entière disposition pour contribuer à dépassionner ce débat qui concerne toute la gestion du petit gibier dans notre pays.

Veillez croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Jean-Jacques MIRASSOU